



JOURN@L FOOT

N°545 DU 15 DECEMBRE 2022

RAPPEL : FOOT DES ENFANTS

Concernant la phase 3 des plateaux, toutes les demandes de rajout/suppression d'équipe(s) u7, u9, u11 et ou changement de niveau(x) pour la phase 3 sont à faire pour le 23 décembre à l'adresse footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr uniquement.

A noter que pour les u7 une phase 4 sera créée après les vacances de printemps afin de diversifier les oppositions sur les plateaux.

Reprise des plateaux
u7 et u9 : samedi 4 mars
u11 : samedi 11 mars

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

DISCIPLINE P2

STATUT DES EDUCATEURS P6

TERRAINS P8

REGLEMENTS P11

FUTSAL P11

SECRETARIAT GENERAL

CLUBS NON A JOUR AVEC LE RELEVÉ N°1 PAYABLE AU 31/10

INTERNATIONAL ACADEMY – MASQUES - RAQUETTE FC

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles),
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CLUBS :

GFA : Invitation AG

DIVERS :

Ville la Grand : ZAC Etoile-Forum projet_ Appel à participation

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission d'Appel :

US AAG – ES Seynod

Commission de Discipline :

Carlier – Lifti – Gardet – Rkibi - Masse

AS Thonon – ES Seynod

Commission des Jeunes :

GO Bas Chablais – CS Chamonix

Commission Sportive :

Vallejo - Marel

Commission des Coupes :

ASC Sallanches – CS Chamonix – GPT Pays du Mont Blanc

Commission des Règlements :

FC Cluses – GPT AALP – Argonay – Thonon AS – AS Prévevins

Commission Féminines :

Foot Sud 74 – FC Chambotte

Commission de l'Arbitrage :

Ducate

Commission du Statut des Educateurs :

AS Ugine – AJ Ville la Grand

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.

Membres présents : Pierre BERNARD, Grégoire MOSCATO, Denis MOUCHET.

Réunion du lundi 12-12-2022

Publié le jeudi 15-12-2022

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenu de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand en prenant rendez-vous.

DEMANDES DE RAPPORTS

SP MARIGNIER :**Match n° 25352713 du 03/12/2022 – U17 D2 – Poule C****SP MARIGNIER – ES THYEZ**

Demande de rapport au joueur KILICHOWSKI Yann pour ses propos tenus à l'encontre de son adversaire, et ce pour le samedi 14/01/2023 dernier délai.

ES SCIEZ :**Match n° 25432146 du 04/12/2022 – Coupe Séniors 2ème niveau****ES SCIEZ – ES AMANCY**

Demande de rapport au club sur le comportement des joueurs et spectateurs à l'encontre de l'arbitre, et ce pour le samedi 14/01/2023 dernier délai.

Match n°24823283 - U17 D3 - Poule E**CSA POISY - FC THONES**

Demande de rapport à l'arbitre officiel, Monsieur Redouane AMIAR sur son comportement et ses propos tenus, pendant et après le match, à l'encontre de l'éducateur de Thônes, et ce pour le samedi 14/01/2023 dernier délai.

CONVOICATIONS AUDITIONS

Dossier N° 16-538/52260-2

Match n° 24823109 – U17 D2 – Poule D du 08/10/2022

CSA POISY – FC THONES

Sont convoqués le lundi 16 janvier 2023 à 18 heures 30.

L'arbitre :

AMIAR Redouane

CSA POISY :

Le président ou son représentant
VERNIER Corinne, déléguée
THIRARD Clément, arbitre assistant
LEBRETON Baptiste, éducateur
THENET Hugo, joueur n° 9

FC THONES :

Le Président ou son représentant
DEHEM Bertrand, arbitre assistant
UCAK Serkan, éducateur
GONCALVES Jules, joueur n° 10

Dossier N° 13-539/53061-1

Match n° 24869803 – U13 D4 du 08/10/2022

AS MARIN – CS AMPHION PUBLIER 3

Sont convoqués le lundi 16 janvier 2022 à 19 heures 30.

L'arbitre :

KLING Dorian (Marin)

Emmanuel DUPRE, responsable U13

MARIN :

Le président ou son représentant
TURPIN Pascal, éducateur

AMPHION PUBLIER 3 :

Le Président ou son représentant
SCHUT Damien, éducateur

Dossier N° 25-539/5255-1

Match n° 24801233 – Séniors D3 – Poule A du 01/11/2022

US MARGENCEL – FC EVIAN

Sont convoqués le lundi 23 janvier 2023 à 19 heures 15.

L'arbitre :

CONDE Facely

L'observateur :

MOMONT Mike

US MARGENCEL :

Le président ou son représentant
 GRAUSER David, délégué
 LEVRAY Maurice, arbitre assistant
 TOUTA Maamar, éducateur
 DUPONT Romain, joueur n° 6

FC EVIAN :

Le Président ou son représentant
 MOUDONDO Deldhy Brech, arbitre assistant
 HADRI Rachid, éducateur
 RGUBI Ilias, dirigeant
 BILLY Cyril, joueur n° 2
 ZITOUN Faycal, joueur n° 9

Dossier N° 29-545/08102022**Plateau U9 du 08/10/2022****ES SEYNOD – GFA RUMILLY/VALLIERES - AS LAC BLEU****Sont convoqués le lundi 23 janvier 2023 à 20 heures 15.****ES SEYNOD :**

Le président ou son représentant
 Sébastien GNANHOUAN

GFA RUMILLY/VALLIERES :

Le Président ou son représentant
 Damien GUERRIER

AS LAC BLEU :

Le Président ou son représentant
 Benoit BAUDROT

Dossier N° 30-545/54946-1**Match n° 25352951 – U17 D3 – Poule C du 12/11/2022****US VETRAZ MONTHOUX – FC FORON****Sont convoqués le lundi 30 janvier 2023 à 18 heures 15.****L'arbitre :**

LESCIEUX Thomas

Délégué officiel :

MARCOTULLIO Aldo

US VETRAZ :

Le président ou son représentant
 GUGLIOTTA Cassandre, déléguée
 SECHAUD Guy, arbitre assistant
 RISO Marine, éducatrice
 MUFFAT Aurélien, dirigeant
 BADI Soufiane, dirigeant
 MAUPONNE Ethan, joueur n° 7

FC FORON :

Le Président ou son représentant
 EL BZOUR EL Maki, arbitre assistant

REBIERRE Christophe, éducateur
NAVILLE Noa, dirigeant
GARGANO Roméo, joueur n° 11

Dossier N° 27-545/51707-1

Match n° 24802081 – Séniors D4 – Poule D du 13/11/2022

AS DINGY SAINT CLAIR – FC FORON 3

Sont convoqués le lundi 30 janvier 2023 à 19 heures 30.

L'arbitre :

BENDIA Samir (FC FORON)

AS DINGY SAINT CLAIR :

Le président ou son représentant

GRUSS Fanny, déléguée

HOANG Lionel, arbitre assistant

ANGELLOZ NICOUD Julien, éducateur

COHENDET Martin, capitaine

FC FORON 3 :

Le Président ou son représentant

NAVILLE Noa, arbitre assistant

NADER Mustapha, éducateur

ZITOUNY Yassime, capitaine

Dossier N° 28-545/51503-1

Match n° 24801679 – Séniors D4 – Poule A du 06/11/2022

AG BONS EN CHABLAIS 2 – AS MARIN

Sont convoqués le lundi 30 janvier 2023 à 20 heures 30.

L'arbitre :

HIDA Allal

AG BONS EN CHABLAIS :

Le président ou son représentant

CORNUT Anthony, délégué

MENDES DA SILVA Cédric, arbitre assistant

FAVRE Johann, éducateur

ARNAUD Aurélien, dirigeant

CARAMELLO Mathieu, joueur n° 5

BERNARD Jérémy, capitaine

AS MARIN :

Le Président ou son représentant

ORUC Tarik, arbitre assistant

BERTHET Christophe, éducateur

KOCAK Ali, joueur n° 4

BERTHET Nicolas, capitaine

Dossier N° 2-543/51250-1

Match n° 24800766 – Séniors D2 – Poule B du 20/11/2022

LA BALME DE SILLINGY – ES CERNEX

Sont convoqués le lundi 23 janvier 2023 à 18 heures 15.

L'arbitre :

ROSENBAUM Benjamin

LA BALME DE SILLINGY :

Le président ou son représentant

TOURNIER Julien

COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS AU 15.12.2022

SENIORS D1 MASCULIN

Clubs en dérogation :

US ARGONAY

FC AYZE

ES AMANCY

MARIGNIER

Clubs en règle :

SS ALLINGES

US ANNECY LE VIEUX

US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD

JS REIGNIER

ES SEYNOD

AS SILLINGY

FC THONES

SALLANCHES

SENIORS D1 FEMININE

Clubs en dérogation :

MARGENCEL

GFA RUMILLY VALLIERES

CHAMBOTTE

Clubs en règle :

ANNECY LE VIEUX

FC CHERAN

ES DOUVAINNE LOISIN

MARIGNIER SPORT

THONON AS

CS AYZE

UGINE

U20 D1**En dérogation :**

THONON AS

Clubs en règle :

CLUSES FC

AS EVIRES

CSA POISY

GFA RUMILLY VALLIERES

US SEMNOZ VIEUGY

US PRINGY

Clubs n'ayant pas répondu

ST JEOIRE LA TOUR ES

U17 D1**Club en dérogation :**

CLUSES SCIONZIER FC

Clubs en règle :

US ANNECY LE VIEUX

ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD US

AG BONS EN CHABLAIS

GP DINGT/LANFONNET

GP MONT BLANC

GFA RUMILLY VALLIERES

US PRINGY

U15**Club en dérogation :**

MARIGNIER-SPORT

AJ-VILLE-LA-GRAND

Clubs en règle :

US ANNECY LE VIEUX

AS LAC BLEU

GPMONTBLANC

THONON EVIAN GRAND GENEVE FC

ANNECY FC

Clubs n'ayant pas répondu :

AMPHION FC

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.

COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PV N°4 NOVEMBRE 2022

ECLAIRAGES SAISON 2022-2023.

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2022-2023, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (mail :terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

Contrôles :

Thonon les Bains Stade J.Moynat 1 NNI 742810101 : Eclairage le 08/11/22
Stade J.Moynat 2 NNI 742810102 : Eclairage le 08/11/22
Stade J.Moynat 3 NNI 742810103 : Eclairage le 08/11/22
Stade De La Grangette NNI 742810501 : Eclairage le 08/11/22
Vallières Stade des Marais 1 NNI 742890101 : Terrain le 10/11/22
Stade des Marais 2 NNI 742890102 : Terrain le 10/11/22
Féternes Stade du SIVOM NNI 741270101 : Eclairage le 10/11/22
Douvaine Stade J.Gaudin 2 NNI 741050102 : Eclairage le 10/11/22
Ferney-Voltaire Stade Cosc 2 NNI 11600102 : Eclairage le 16/11/22
Samoens Stade Municipal NNI 742580101 : Terrain le 17/11/22
Pers-Jussy Stade des Fins NNI 742110101 : Terrain le 22/11/22
Thonon les Bains Stade St Disdille 1 NNI 742810301 : Terrain le 29/11/22
Stade St Disdille 2 NNI 742810302 : Terrain le 29/11/22
Complexe St Disdille 1 NNI 742810201: Eclairage le 29/11/22

CLASSEMENTS

PV CFTIS N°4 du 24/10/2022

THONON LES BAINS – STADE JOSEPH MOYNAT 1 – NNI 742810101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 30/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/11/2022.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 08/11/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 575 Lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0.52

➤ U2h (EMhin/EhMoy) : 0.72

➤ Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/11/2023.

PV CRTIS N°14 du 20/10/2022

LA ROCHE SUR FORON Stade JEAN MOENNE - NNI N° 742240101.

Cette installation clôturée, était classée jusqu'au 08/10/2022 au niveau T5.

Des vestiaires neufs seront mis à disposition en 2023. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 05/09/2022 et de la visite, de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district de HSPG, du 27/09/2022, et de l'attestation de capacité du 30/10/2017.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de confirmer le classement de l'installation au niveau T5 PN, à l'échéance du 08/10/2032.

LA TOUR Stade JEAN BONATRAIT 1 - NNI N° 742840101.

Cette installation, était classée jusqu'au 10/09/2022 au niveau T5.

La commission prend connaissance du rapport de visite, du 04/05/2022, de Monsieur Alain ROSSET. Au regard des

éléments transmis, la CRTIS acte, à ce jour, que les non-conformités majeures décrites dans le rapport de visite, n'ont pas été levées. L'installation est retirée du classement, à l'échéance du 05/10/2032.

REIGNIER ESERY Stade RANCHE 1 - NNI N° 742200101

Cette installation, clôturée, mise à disposition le 13/10/2022, est classée T4 jusqu'au 13/10/2024.

Le terrain dispose d'un nouveau revêtement synthétique avec SBR encapsulé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie, du 13/10/2022, du rapport de visite, de Monsieur Alain ROSSET, Président CDTIS HSPG, du 14/10/2022.

La commission rappelle que les tests IN SITU doivent être réalisés dans les 6 mois après la mise en service.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de classer l'installation au niveau T4SYN provisoire, à l'échéance du 13/04/2023. A cette échéance, sans tests In Situ, l'installation sera retirée du classement

CRUSEILLES Stade JOSEPH REVILLARD - NNI N° 740960102.

Cette installation, clôturée, était classée au niveau T4SYN, jusqu'au 30/06/2022.

La commission reprend la décision de la commission fédérale du 27/01/2022 et prend connaissance des tests IN SITU, réalisés le 8/09/2022.

Le re-test montre que la valeur de déformation verticale (4.4 au lieu de 3.7) est conforme aux exigences du niveau T4SYN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de classer cette installation au niveau T4SYN, jusqu'au 30/01/2032

SILLINGY Stade René GAILLARD 2 - NNI N° 742720102.

Cette installation clôturée, mise à disposition le 01/08/2012, était classée au niveau T5SYN à l'échéance du 02/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de la mairie du 23/08/2022, du rapport de visite de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district de HSPG, du 31/08/2022.

La commission acte que les tests In Situ obligatoires à l'échéance des 10 ans, n'ont pas été réalisés. La commission acte deux non-conformités majeures pour les zones de sécurité, le long des lignes des touche.

La non-conformité du côté des bancs de touche, soit 2.30m de largeur, n'entre pas dans la tolérance de la circulaire 33.

La commission rappelle que les non-conformités majeures ne permettent pas le classement des installations.

Au regard des éléments transmis, dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, la CRTIS de la LAuRAFoot retire l'installation du classement, à l'échéance du 20/10/2032.

ARGONAY Stade Zappelli 2 – NNI N°740190102.

Cet éclairage à fait l'objet d'une décision d'avis préalable favorable de la CRTIS le 22/09/2022.

La commission acte la demande de classement initial de la mairie (27/09/2022), de l'étude photométrique et des résultats obtenus lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET le 12/10/2022.

✓ Valeurs mesurées :

➤ Éclairage moyen : 158 lux

➤ Uniformité : 0,68.

➤ Mini / maxi : 0.44.

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS de la LAuRAFoot propose de classer l'éclairage au niveau E6 LED (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 12/10/2026.

JONZIER EPAGNY Complexe Sportif Du Vuache 1 - NNI N° 741440101.

Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 01/02/2019. La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de confirmation de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/09/2022.

- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 28/09/2022

. Éclairage horizontal moyen (EhMoy) : 105 lux.

U1h (EhMin/EhMax) : 0,17. □

U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,43.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'à l'échéance du 28/09/2024.

LE GRAND BORNAND Stade De Vilavit - NNI N° 741360101.

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 22/10/2022.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de confirmation de classement d'un éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29/09/2022.

- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 13/10/2022.

Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 180 lux.

U1h (EhMin/EhMax) : 0,62.

U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,83.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'à l'échéance du 13/10/2026.

BELLEVAUX Stade De La Bride - NNI N° 740320101.

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 21/09/2021.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de confirmation de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation.

- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 07/10/2022.

Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 143 lux.

U1h (EhMin/EhMax) : 0,44.

U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,63.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'à l'échéance du 07/10/2026.

PUBLIER Stade Fernand David - NNI N° 742180102.

Cet éclairage est classé E7 jusqu'au 22/10/2022.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de confirmation de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/10/2022.

- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 05/10/2022.

Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 110 lux.

U1h (EhMin/EhMax) : 0,41.

U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,57.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'à l'échéance du 05/10/2024.

BONNE Stade Guy Girard - NNI N° 740400101.

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 22/06/2022.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de confirmation de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 01/09/2022.

- Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 06/10/2022.

Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 138 lux.

U1h (EhMin/EhMax) : 0,48.

U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,62.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'à l'échéance du 06/10/2026

DEMANDES PREALABLES TRANSMISES

Mairie de La Balme de Sillingy Stade E. Sylvestre NNI 740260102 : Projet Vestiaires le 15/11/22

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 12/12/2022

Publiée le 15/12/2022

NOTE AU CLUB DE SAINT JEOIRE LA TOUR ES

Votre équipe U20 D1 étant en infraction au niveau du Statut des Educateurs, à compter de la reprise des compétitions de cette équipe, celle-ci sera sanctionnée d'un point ferme de retrait par match en championnat et d'une amende **tant que vous n'aurez pas régularisé votre situation.**

NOTE AU CLUB D'AMPHION CS

Votre équipe U15 D1 étant en infraction au niveau du Statut des Educateurs, à compter de la reprise des compétitions de cette équipe, celle-ci sera sanctionnée d'un point ferme de retrait par match en championnat et d'une amende **tant que vous n'aurez pas régularisé votre situation.**

COMMISSION FUTSAL

FOOT DES ENFANTS – Pratique associée

Dates des plateaux

- Samedi 21 Janvier 2023
- Samedi 28 Janvier 2023
- Samedi 25 Février 2023
- Samedi 4 Mars 2023 (u11 uniquement)
- Samedi 1^{er} avril 2023

Inscriptions aux plateaux des 21 et 28 Janvier via le lien <https://forms.gle/3baha9D7Dxu6Gsxv7> à faire au plus tard pour le **lundi 9 janvier.**

Vous trouverez l'organisation des plateaux et les lois du jeu sur le site du District (rubrique Pratiques puis Futsal) ; les lois du jeu sont également disponibles dans la rubrique arbitrage.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la commission Futsal via son président BOISSON Pierre - boisson.p74@gmail.com

Inscriptions validées pour les plateaux suivants

Gymnases : Odysée (St Genis samedi après-midi) – Valleiry (en attente du créneau)

Samedi 21 Janvier

U9 : Allinges (2) – Cluses Scionzier (3) -Etrembières (3) - Marigny (2) – Odysée (2) - Thonon (2) – Valleiry (2)

U11 : Allinges (2) – Etrembières (4) – Ht Giffre (2) - Odysée (2) – St Pierre (1) - Thonon (2)

Samedi 28 Janvier

U9 : Allinges (2) – Cluses Scionzier (3) - Etrembières (3) - Marigny (2) – Odysée (2) – St Pierre (2) – Thonon (2) - Valleiry (2)

U11 : Allinges (2) - Etrembières (4) – Ht Giffre (2) - Odyssée (2) Thonon (2)

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

SONT INSCRITS EN CHAMPIONNAT BI DEPARTEMENTAL AU 04.10.2022

FUTSAL BOURGET UNITED 2
ASS FUTSAL ROCHETTE O 1 ET 2
U S CHARTREUSE GUIERS 1
FUTSAL LAC ANNECY 2
A S THONON LES BAINS 1
CBF 74 2
F C VERMILLON

RAPPEL : Toutes les correspondances doivent être adressées sur la boîte mail du District de Savoie.
Les changements de dates de rencontres sont autorisés en utilisant exclusivement Foot club (5 jours avant la date de la rencontre avec l'accord également sur Foot club de l'adversaire) sauf cas de force majeure.
L'utilisation de la FMI est obligatoire, si problème, envoi d'un rapport circonstancié le jour même. Vous avez la possibilité de joindre les référents FMI du district pour conseils.

Lors de la réunion de pré saison, la totalité des clubs étaient pour une gestion réglementée de notre championnat. Ne tombons pas dans de nouvelles dérives.

Divers :

FC Vermillon contre CBF 74, merci de redonner une date pour jouer cette rencontre. La date proposée est le 5 février 2023 à 10H30.

US Chartreuse Guiers contre Futsal Lac Anancy 2 pas de résultat pour le match remis au mercredi 30 Novembre 2022 ?
Sur la même rencontre du 23 Novembre 2022 déprogrammée sans aviser le District et l'arbitre, vous aurez les frais du référé qui s'est déplacé aux Echelles, à votre charge. Merci de donner une nouvelle date pour cette rencontre.

FLAC 2 merci de communiquer une nouvelle date pour la rencontre FLAC 2 contre CBF74 2

COUPE BI-DEPARTEMENTALE FUTSAL SENIORS MASCULIN

Rappel : Les équipes inscrites en championnat Futsal sont d'office inscrites en coupe bi départementale.
Tirage intégral pour tous les tours de compétition.
La finale aura lieu le dimanche 26 février 2023 dans le gymnase d'un club Savoyard.
Durée de l'événement 9H00/18H00 le dimanche 26 février 2023.

Candidats :

A F ROCHETTE O par mail du 05 Octobre 2022
Retenu par le comité directeur du District 73 en date du 11 Décembre 2022
Le club de l'A FUTSAL ROCHETTE O seul candidat

Les dates de la compétition sont les suivantes :

1er tour, semaine 2, entre le 2 et 8 JANVIER 2023

Tirage effectué par M Fabien FONTAINE, membre du district de Savoie de Football

F C LA ROCHETTE	CONTRE	FLAC 2
J S CHAMBERY	CONTRE	F C VERMILLON
U S LE PONT	CONTRE	U S CHARTREUSE
A S THONON	CONTRE	F BOURGET UNITED 2
HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY	CONTRE	A FUTSAL ROCHETTE O
U S LA MOTTE SERVOLEX 2	CONTRE	CLUSES BONNEVILLE FORON 74 2

URGENT AUX CLUBS RECEVANTS : Avant le lundi 19 DECEMBRE 2022 18H00, MERCI DE COMMUNIQUER PAR MAIL AU DISTRICT DE SAVOIE LA DATE, LE LIEU ET L'HEURE DU DEBUT DE RENCONTRE AINSI QUE LE NOM ET ADRESSE DU GYMNASE. Sans réponse, les rencontres seront inversées.

2ieme tour, semaine 4, entre le 23 et 29 JANVIER 2023

3ieme tour, semaine 6, entre le 06 et 12 FEVRIER 2023

Finale le 26 FEVRIER 2023 vers 11H00